

## Bâtiments Communaux - Porte Rivotte - Aménagement de locaux pour l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement et l'Urbanisme - Adoption du projet et demande de subvention

**Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur :** L'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement et l'Urbanisme (APIEU) est installé au 1<sup>er</sup> étage de la Porte Rivotte. Un projet d'extension des locaux est envisagé pour prendre en compte l'augmentation des missions confiées à cet organisme. Le programme en est le suivant :

- réaménagement du second étage, actuellement réservé au stockage, pour le transformer en bureau et atelier,

- construction de sanitaires.

L'étude a été conduite par le Service Bâtiment en concertation avec l'APIEU. Ces travaux se décomposent ainsi :

Maçonnerie - Assainissement	14 000 F
Menuiserie - Cloisons - Plafonds - Isolation	58 500 F
Plomberie - Sanitaire	6 500 F
Peinture	21 000 F
Revêtements de sols	5 700 F
Électricité	8 500 F
Chauffage	32 000 F
Total HT	----- 146 200 F
TVA 18,60 %	27 193 F
Total TTC	----- 173 393 F
Imprévus	6 607 F
<b>Total général TTC</b>	----- <b>180 000 F</b>

Valeur mars 1993

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1993,
- solliciter l'aide financière de l'État (DIREN), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge au budget 1993, chapitre 908.6.232.00510 (33000),
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 908.6.105.510 (33000) et en dépenses au chapitre 908.6.232.00510 (33000),

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

**M. JACQUEMIN** : Pouvez-vous nous dire pourquoi cette association est installée dans ces locaux un peu difficiles d'accès et qu'on engage tout de même des sommes importantes pour y réaliser des travaux.

**M. BARETJE** : Cette situation ne date pas d'hier. C'est vrai qu'on avait pensé qu'ils étaient un petit peu à l'étroit et que nous avions envisagé de les loger de manière plus convenable sur Planoise. A cet effet, nous avons examiné avec la DIREN et avec l'État un programme pour lequel nous avons prévu de solliciter une subvention. Cela n'a pas pu se faire. Mais je pense qu'il est intéressant que cette association soit installée au centre-ville pour des raisons que tout le monde peut comprendre et nous nous sommes donc repliés à l'endroit où elle est actuellement en essayant de rendre sa situation la plus confortable possible. Nous avons pour cela une promesse d'aide financière de l'État par la DIREN (la Direction Régionale à l'Environnement).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.